

DROITS Avec la nouvelle réforme des retraites, certains adhérents peuvent être perdus quant à leur date de départ. La MSA propose un service en ligne accessible à tout âge pour avoir une idée plus précise de ses droits.

« Mon estimation **retraite** », pour simuler ses droits à tout âge

Les adhérents de la MSA ont désormais la possibilité d'estimer leur future retraite grâce au simulateur « mon estimation retraite » qui intègre les évolutions de la réforme. Il est accessible depuis <https://www.info-retraite.fr/>.

Une estimation retraite qui intègre la réforme

Depuis le 8 juin, cette estimation tient compte des évolutions liées à la réforme des retraites : un relèvement de l'âge de départ, de nouvelles conditions du départ anticipé pour cause de carrière longue, une augmentation du minimum de retraite sous conditions... Le service en ligne Mon estimation retraite permet d'obtenir une simulation retraite à différents âges de départ (à l'âge légal et à l'âge du taux plein), gratuitement, à partir



La plateforme a un but uniquement informatif. Aucune donnée n'est transmise aux régimes de retraite.

des informations connues des régimes de retraite.

Des résultats fiables et complets en ligne

Les résultats de l'estimation indiquent, pour plusieurs âges de départ possibles (à l'âge légal et à l'âge du taux

plein...), le nombre de trimestres enregistrés et le montant de retraite estimé (en euros, brut ou net avant impôts). Pour chacun de ces âges, les assurés de la MSA peuvent consulter la composition de leur retraite. Par exemple, ils peuvent se renseigner

sur le fait qu'ils aient un taux de minoration (décote) ou de majoration (surcote) appliqué aux montants.

Une estimation à personnaliser

Les assurés de la MSA peuvent vérifier les informations

prises en compte sur leur situation actuelle et passée, et la compléter avec :

- Leur situation familiale (nombre d'enfants et leur âge) ;
 - Leur situation professionnelle (activités, revenus, temps plein ou temps partiel) ;
 - Une activité professionnelle supplémentaire, une période de maladie ou de chômage.
- Une fois l'estimation réalisée, ils pourront la personnaliser en projetant leur situation future. Ils ont la possibilité d'anticiper par exemple un changement de statut (indépendant, fonctionnaire...), un départ à l'étranger, une évolution de revenus ou encore un passage à temps partiel. Ces données ajoutées ne seront ni conservées, ni transmises aux régimes de retraite. Elles seront uniquement utilisées dans le simulateur.